

Comptoir des voyageurs - Côte d'Ivoire



# ► GUIDE PRATIQUE VISA

# *France*

**Votre voyage,  
notre gestion,  
votre sérénité.**



## 01 PIÈCES COMMUNES À TOUTES LES DEMANDES

**Quel que soit le type de visa demandé, les documents suivants sont obligatoires :**

**Passeport valide (moins de 10 ans, avec 2 pages vierges, valable 3 mois après le retour).**

**Formulaire officiel de demande de visa Schengen rempli et signé.**

**2 photos d'identité récentes format OACI (3,5 x 4,5 cm, fond clair).**

**Assurance voyage internationale couvrant au minimum 30.000 € pour les frais médicaux et rapatriement.**

**Billet d'avion aller-retour (ou réservation).**

**Frais de visa à régler lors du dépôt.**

**Preuves de moyens financiers (3 derniers relevés bancaires, 3 derniers bulletins de salaire, attestations de prise en charge).**

**Justificatif de situation professionnelle (certificat de travail, contrat, registre de commerce, attestation scolaire, etc.).**

## 02 PIÈCES COMMUNES À TOUTES LES DEMANDES

### a) *Tourisme ou visite familial*

- \*Réservation d'hôtel ou attestation d'hébergement en France (certifiée en mairie).
- \*Lettre d'invitation (si hébergement chez un proche).
- \*Preuves de ressources financières.

### b) *Voyage d'affaires*

- \*Lettre de mission de l'employeur ivoirien.
- \*Invitation officielle de l'entreprise française.
- \*Preuve de la prise en charge (billet, hébergement, frais).

## 03 VISA LONG SÉJOUR (plus de 90 jours)

### a) *Visa Étudiant*

- \*Lettre d'admission dans un établissement en France.
- \*Justificatif d'hébergement en France (CROUS, bail, hébergeur).
- \*Ressources financières: minimum 615 € par mois (attestation bancaire, bourse, garant).
- \*Assurance maladie.



### **b) Visa Travailleur salarié**

- \*Contrat de travail visé par les autorités françaises.
- \*Autorisation de travail délivrée par la DIRECCTE.
- \*Diplômes et justificatifs de compétences.
- \*Hébergement prévu en France.

### **c) Visa Regroupement familial**

- \* Actes d'état civil (mariage, naissance, livret de famille).
- \*Justificatif de nationalité française ou de résidence régulière du conjoint/famille.
- \*Preuve de ressources et logement suffisant en France.
- \*Assurance maladie.

## **04 VISA POUR MINEUR**

### **a) Séjour court (moins de 90 jours)**

- \*Acte de naissance intégral.
- \*Autorisation parentale signée par les deux parents + copie des pièces d'identité.
- \*Autorisation parentale légalisée.
- \*Certificat médical d'aptitude.

## **05 INFORMATIONS UTILES**

### **Lieu de dépôt des demandes :**

**VFS Global Abidjan – Centre commercial HLM, Zone 3.**

**Tél. : (+225) 25 20 00 48 70**

**Site officiel : <https://visa.vfsglobal.com/civ/fr/fra/>**

### **Délais de traitement :**

- \*Court séjour : 10 à 15 jours en moyenne.
- \* Long séjour : jusqu'à plusieurs semaines/mois.

### **Traduction :**

Tous documents non rédigés en français doivent être traduits par un traducteur assermenté.

## **06 INFORMATIONS UTILES**

- \*Préparer son dossier au moins 1 mois avant le départ.
- \*Vérifier la validité du passeport.
- \*Conserver des copies de tous les documents remis.
- \*En cas de doute, nos experts vous assistent de la constitution du dossier jusqu'au dépôt



## COMPRENDRE LA DIFFÉRENCE ENTRE DURÉE DE VALIDITÉ DU VISA ET DURÉE DU SÉJOUR AUTORISÉ

**Lorsqu'un visa Schengen (comme le visa pour la France) est délivré, deux informations essentielles figurent dessus :**

### **La durée de validité du visa**

C'est la période pendant laquelle vous êtes autorisé à utiliser votre visa pour entrer dans l'espace Schengen.

Exemple : un visa valide du 1er mars au 31 mars signifie que vous pouvez voyager entre ces dates.

### **La durée de séjour autorisé**

C'est le nombre exact de jours que vous pouvez passer sur le territoire Schengen pendant la période de validité de votre visa.

Exemple : si le visa indique 15 jours, cela signifie que vous ne pouvez pas rester plus de 15 jours au total, même si le visa est valide pendant un mois entier.

### **En résumé :**

Le visa valide 1 mois vous laisse la liberté de choisir vos dates d'entrée et de sortie dans ce mois.

La durée du séjour (15 jours) limite le temps maximum que vous pouvez passer effectivement en France ou dans l'espace Schengen.

### **Exemple concret :**

**Votre visa est valide du 1er au 31 mars.  
Il autorise un séjour de 15 jours.**

Vous pouvez entrer en France le 5 mars, mais vous devrez impérativement repartir au plus tard le 19 mars (15 jours après votre arrivée).

**Dépasser la durée de séjour autorisé constitue un dépassement de visa et peut entraîner des sanctions, y compris un refus de visa lors de futures demandes.**